



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 JUIN 2025.

Conseillers en exercice	:	33
Présents	:	24
Pouvoirs	:	3
Absent excusé	:	1
Absents	:	5

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire et sur convocation qui leur a été adressée le vingt juin deux mille vingt-cinq.

Etaient présents :

M. Paul CARRERE, Maire,

M.M. Isabelle CANTEGREIL, Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, Rose-Marie ABRAHAM, Claude LABORDE, Christelle GUILHEMSAN, Yannick VILLATORO, Anaïs FROUSTEY, Daniel BIREMONT, Nathalie MOMEN, Adjoint

M.M. Martine COULOUDOU, Daniel REISEMBERG, Alain CLOUTOUR, Marie-Christine ALTIMIRA, Véronique CARRERE, Angéline GUILHEMSAN, Nacira LAROUSSE, Christian PIT, Arnaud BRUNET, Philippe ESPUNA, Nicolas MATHIO, Katia LEFEVRE, Céline BROQUERE, Anaïs BAREYT

Absents excusés ayant donné Pouvoirs :

M. Philippe BOUCHONNEAU à Mme Marie-Christine ALTIMIRA

Mme Pascale MOURIERE à M. Philippe ESPUNA

M. Didier STEVENIN à M. Yannick VILLATORO

Absent excusé :

M. Mickael ECKHOUDT

Absents :

M.M. Michel GOURDON, Cyril BIREMONT, Luc SCOGNAMIGLIO, Pierre GALIBERT, Annick CREISMEAS

Secrétaire de séance :

Mme Isabelle CANTEGREIL

Point 07 de l'ordre du jour.

Délibération n° 2025.067.

Objet : PROPRIETE DE « PETIT TOUMILOT ». REGULARISATION DE SERVITUDE DE PASSAGE.



Point 07 de l'ordre du jour.

Délibération n° 2025.067.

Objet : PROPRIETE DE « PETIT TOUMILOT », REGULARISATION DE SERVITUDE DE PASSAGE.

Madame Isabelle CANTEGREIL explique au Conseil Municipal que la propriété du « Petit Toumilot » située à l'arrière du lotissement du Hort, sur le territoire de l'ancienne commune de Garrosse était desservie par un chemin de servitude qui longeait l'arrière de la Cité des Dunes.

Ce chemin empruntait la parcelle AD n° 002 et traversait la parcelle AD n° 001, toutes deux étant propriété communale.

Depuis la création du lotissement du Hort ce chemin n'est plus utilisé pour la desserte de ce bien, puis qu'un accès direct vers le Hort a été créé.

Il convient donc de modifier le tracé de cette servitude pour cet accès qui continue cependant à traverser les parcelles communales cadastrées AD n° 001 et 002.

Madame CANTEGREIL propose donc au conseil municipal d'approuver cette modification de servitude.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à mains levées, à l'unanimité

.APPROUVE la modification du tracé de la servitude pour accéder au lieu-dit Petit Toumilot.

.AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les pièces correspondantes qui seront préparées par Me DUPIN.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>

La Secrétaire de séance,
Isabelle CANTEGREIL.

Fait à Morcenx la Nouvelle, le 26/06/2025.

Le Maire,
Paul CARRERE.



Copies : Préfecture
Chrono – Dossier CM
Compta – Me Dupin
Dossier CN



DEPARTEMENT des LANDES

MORCENX-LA-NOUVELLE

PLAN CADASTRAL

Repérage de la servitude de passage
d'après le titre de propriété

FONDS SERVANT

Préfixe	Section	n°	Lieu-dit	Surface
000	AD	1p	" Hort "	2 ha. 54 a. 18
"	"	2p	" "	82 a. 62
009	A	102p	" Nazères "	18 ha. 58 a. 94

FONDS DOMINANT

Préfixe	Section	n°	Lieu-dit	Surface
009	A	48	" Nazères "	36 a. 80
"	"	49	" "	20 a. 50
"	"	50	" "	59 a. 00

Echelle de 1/2000



GÉOMÈTRES EXPERTS ASSOCIÉS
 Bureau d'Ygos-Saint-Saturnin
 51, Place de l'Eglise - 40110 MORCENX-LA-NOUVELLE
 Tel : 05 58 51 73 81 Mail : ygos@dune40.com
 REPRODUCTION RÉSERVÉE





DEPARTEMENT des LANDES

MORCENX-LA-NOUVELLE

PLAN CADASTRAL

Repérage de la servitude de passage
d'après les relevés de terrain du 24 Octobre 2022

FONDS SERVANT

Préfixe	Section	n°	Lieu-dit	Surface
000	AD	1p	"Hort"	2 ha. 54 a. 18
"	"	2p	"	82 a. 62
009	A	47p	"Nazères"	1 ha. 00 a. 00
"	"	102p	"	18 ha. 58 a. 94

FONDS DOMINANT

Préfixe	Section	n°	Lieu-dit	Surface
009	A	48	"Nazères"	36 a. 80
"	"	49	"	20 a. 50
"	"	50	"	59 a. 00

Echelle de 1/2000



GEOMÈTRES EXPERTS ASSOCIÉS
Bureau de YGOS SAINT SATURNIN
51, Place de l'Eglise - 40110 MORCENX-LA-NOUVELLE
Tél : 05.58.51.73.81 Mail : ygos@dune40.com
REPRODUCTION RÉSERVÉE

